



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2023

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

Conseillers en exercice 15 Conseillers présents 14 Quorum 8	L'an deux mil vingt-trois, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.
Affiché le :	

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aline LEBRETON, Coralie GÉRAULT, Aurore BIBRON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Damien COUILLEAUX, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU, Raymond LELIEVRE et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Benjamin JENNESSON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2022
2. Droit de préemption urbain :
 - 42 rue des tisserands
 - 51-53 rue des tisserands
3. Association amicale laïque et football : projet 30 avril 2023
4. Création de poste point de collecte
5. TEM 53 : révision des statuts
6. Assainissement :
 - Renouvellement contrat avec la société Jousse
 - Devis réparation poignée pompe
7. Subventions : Epicerie sociale (AMI), ADSB53470 (don du sang) et ADMR
8. Convention SPA
9. Questions diverses

1- Approbation procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil du 20 décembre 2022.

2- Droit de préemption urbain

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de ne pas préempter pour les biens 51-53 rue des Tisserands et 42 rue des Tisserands.

3- Associations amicale laïque et football : Projet 30 avril 2023

Damien Couilleaux informe le conseil municipal que les associations de l'amicale laïque et du foot de Commer réorganisent la journée « Commer en fête » qui aura lieu le 30 avril 2023.

Ces deux associations s'associent et font différentes requêtes pour l'organisation de cette manifestation dont une subvention.

L'année passée le conseil avait validé, en subvention, l'équivalent de la location de la salle des Lilas pour ces deux associations soit 240€ par association.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la subvention de 240€ pour chacune des associations Amicale Laïque et EB Commer Football.

4- Création d'un poste au point de collecte

Daniel Gérard informe le conseil municipal qu'une création de poste à temps non complet 2/35^{ème}, est nécessaire pour le point de collecte afin de tenir celui-ci le samedi. Cela permettra aux agents de réorganiser des horaires pour optimiser le temps de travail à deux et d'avoir leurs week-ends disponibles. Ils pourront être sollicités si le permanent du samedi devait être indisponible. Cette organisation est prévue pour l'année 2023. Un point en fin d'année permettra d'évaluer cette expérimentation.

Une seule personne a déposé son CV à ce jour suite à l'annonce déposée sur Panneau Pocket : M. Bellier Philippe.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la création d'un poste pour un temps de travail de 2h hebdomadaire au point de collecte et la prise de poste par M. Bellier à compter du 2 février 2023.

5- TEM 53 : Révision des statuts

Mickaël Delahaye présente au conseil municipal la procédure de révision des statuts de Territoire d'Énergie Mayenne TEM 53.

En effet, à la suite de l'évolution des activités de TEM 53 ainsi que des apports législatifs et réglementaires, le syndicat souhaite réviser les statuts afin de les mettre en conformité avec les missions exercées auprès des collectivités de la Mayenne.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, approuve la révision des statuts de Territoire d'Energie Mayenne TEM53.

6- Assainissement

- **Renouvellement contrat avec la société Jousse**

Christelle Beaudouin présente au conseil municipal le devis de la société Jousse pour l'entretien des postes de relèvement pendant un an d'un montant de 855€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Jousse pour l'entretien des postes de relèvement pendant un an d'un montant de 855€ HT.

- **Devis réparation poignée pompe**

Christelle Beaudouin présente au conseil municipal le devis de la société Jousse d'un montant de 1 080€ H.T pour la reprise de l'actuelle pompe avec le changement de la poignée qui est dans un mauvais état dû à la corrosion avec un supplément de 320€ si on ajoute la poignée de la seconde pompe en prévision soit un montant de 1 400€ HT au total.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Jousse pour l'entretien des deux pompes soit 1 400€ HT.

7- Subventions

Mickaël Delahaye informe le conseil municipal de plusieurs demandes de subventions, qui sont les suivantes :

- **Epicerie sociale (AMI)**

Mickaël Delahaye informe le conseil que l'épicerie sociale « AMI » sollicite auprès de la commune une participation solidaire d'un montant de 281€.

Cette association a vocation à aider les plus nécessiteux de notre territoire pour apporter une aide en collaboration avec la banque alimentaire. Sept familles de notre commune y ont eu accès en 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une participation solidaire à l'« AMI » pour un montant total de 281€.

- **ADSB 53470 (don du sang)**

L'ADSB53 (Don du sang) étant pour partie une association commeroise, Mickaël DELAHAYE propose de verser comme les années passées la somme de 75€.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une subvention d'un montant de 75€ à l'ADSB53.

- **ADMR**

La subvention est calculée en fonction du nombre d'habitants (population municipale INSEE 2023) dans la commune soit 1289 habitants, la subvention pour 2023 s'élève donc à 1 289 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une subvention à l'ADMR d'un montant de 1 289 €.

8- Convention SPA

Mickaël Delahaye informe le conseil municipal que la convention de la SPA (Société Protectrice des Animaux) arrive à échéance et nous devons donc la reconduire pour un montant de 522,80€ (2022 : 473,97€).

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'adhésion de la commune à la convention de la SPA pour un montant total de 522,80€.

9- Questions diverses

- **Courrier cession terrain SNCF**

Mickaël Delahaye informe le conseil municipal du projet de cession par la société SNCF Réseau du bien « B n°1 415 : 294 m² ».

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de ne pas acquérir ce bien.

- **Voie de substitution**

Mickaël Delahaye informe le conseil municipal qu'une voie de substitution est en projet entre le lieu-dit « La Touche » et « Les Chevries ».

La nationale 162 va devenir voie départementale en 2024 ce qui entraine une modification à terme du porteur de projet.

Une réunion aura lieu le 13 février prochain à ce sujet avec les services de l'Etat et du Département.

- **Désignation d'un référent « incendie et secours »**

Mickaël Delahaye informe le conseil municipal que nous devons désigner un référent « incendie et secours » parmi les membres du conseil municipal.

Josiane Couilleaux et Marie-Claude Pierre seront les référentes de la commune.

- **ALSH**

Aurore Bibron présente au conseil municipal l'organisation de l'accueil de loisirs pour l'été 2023. La directrice, Jennifer Boudonnet, propose un séjour d'une semaine (4 nuits) à Sillé le Guillaume. Et Aurore Bibron présente le budget associé.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le budget du séjour à Sillé le Guillaume.

- **Les motards ont du cœur**

« Les motards ont du cœur » passeront le 4 juin 2023 à 16h dans notre commune.

- **Adhésion Association des maires ruraux 53**

Mickaël Delahaye informe le conseil municipal que l'adhésion à l'association des maires ruraux 53 est de 110€ pour l'année 2023 et que la commune renouvelle cette adhésion qui permet entre autres d'avoir une réduction sur notre cotisation du service Panneau Pocket.

- **Bar associatif**

Mickaël Delahaye informe le conseil municipal d'une nouvelle réunion d'information sur le bar associatif le lundi 27 février 2023 à 20h à la salle de la mairie.

- **Bascule**

Mickaël Delahaye informe le conseil municipal qu'un rendez-vous est fixé le 8 février 2023 à 13h pour évaluer les réparations.

- **Courrier administré : achat garage**

Denis Marchand informe le conseil municipal que Mme Cheux et M. Nezan proposent au conseil municipal d'acquérir un garage de 24 m² situé rue des Tisserands appartenant à la commune. Ce dernier est inutilisé et en mauvaise état. Il est proposé un prix de cession de 1 700€.

Le conseil municipal, à la majorité avec deux abstentions (Daniel Gérard et Christelle Beaudouin précisant qu'ils auraient voulu que le bien soit proposé au préalable à M. et Mme Pillais) et à main levée, décide de vendre ce bien au prix proposé. Tous les frais annexes à cette vente incomberont aux acheteurs.

- « Cette famille »

Lors du conseil municipal du 21 septembre dernier, il avait été validé la cession à l'euro symbolique de terrain viabilisé nécessaire à la faisabilité de l'opération. Le porteur de projet qui souhaite réaliser deux colocations pour séniors de 8 personnes porte l'intégralité du financement et sa gestion.

Cette cession avait été refusée par la préfecture.

Il est proposé une nouvelle délibération avec un prix de cession de 5€ du mètre carré pour la surface nécessaire au projet pour un peu plus de 3 000 mètres carrés.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la cession du terrain viabilisé à 5€ le mètre carré pour la surface nécessaire au projet soit un peu plus de 3 000 mètres carrés.

- LMA (Laval Mayenne Aménagements) : projet nouvelle salle polyvalente

Mickaël Delahaye présente au conseil municipal une nouvelle esquisse du projet de salle polyvalente.

- Demande de subvention

Mickaël Delahaye demande au conseil municipal de l'autoriser à demander des subventions auprès du Département et de la Région pour les travaux de l'église.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, autorise Mickael Delahaye à demander des subventions auprès du Département et de la Région pour les travaux de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.

Vu, la secrétaire de séance,

Aline LEBRETON



Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE

